

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 12 novembre 2010

L'an deux mille dix et le douze novembre à 18 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 8 novembre 2010, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillères : Mmes HELY, HUC, M. DUCOUSSO.

Avaient donné pouvoir : M. FRANCESCHINIS à M. DUCOUSSO
Mme LAMOTHE à M. CLAVIER
Mme NADEAU à Mme DARMAILLACQ
Mme SANTOS à Me HELY

Mme HELAND arrive lors du point n°2 lotissement La Sableyre. Elle a un pouvoir de M. AUGUEUX.

Etait absente : Mmes LARRAILLET.

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2010
- délibération pour autorisation de passage et de balisage d'un itinéraire de randonnée pédestre « GR 6 »
- délibération pour instauration d'un régime de priorité à la sortie du lotissement
- délibération pour demande d'attribution du Fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes
- délibération pour adoption des statuts de la Communauté de Communes du canton de Podensac
- constitution du groupe de travail pour la refonte de la numérotation postale
- décharge du Pingua
- questions diverses

Documents précédemment envoyés par mail ou courrier :

- compte rendu du conseil municipal du 15 octobre
- dossier du site du Pingua

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Les comptes rendus du conseil municipal du 15 octobre et du 8 novembre 2010 sont signés par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour autorisation de passage et de balisage d'un itinéraire de randonnée pédestre « GR 6 »

Le maire lit le projet de délibération.

DELIBERATION

Le maire indique que cet itinéraire initié par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) et son Comité Départemental de Gironde (CDRP33) sera dénommé Chemin de Grande Randonnée GR 6. Il a été étudié par les associations locales de randonneurs affiliées à la FFRandonnée et par le CDRP33.

Il s'inscrit dans le cadre d'un cheminement pédestre de portée nationale conduisant de la FRONTIERE ITALIENNE au BASSIN D'ARCACHON et cheminant dans le département de la Gironde par le Sud du Pays Foyen, l'Entre Deux Mers (Pellegrue, Blasimon, Sauveterre), le Réolais et le Langonnais, les Pays Sauternais et du Ciron, les Landes girondines et le Val de Leyre.

Son tracé repose sur l'emprunt de voies ou chemins déjà inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires et Promenades et Randonnées (PDIPR).

Le cheminement sera repéré par un balisage adapté résultant des prescriptions de la Charte Nationale de Balisage des Chemins (Rectangles rouge et blanc pour les « GR »).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le passage et le balisage sur et au long des voies concernées du domaine de la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE d'autoriser le passage et le balisage de l'itinéraire de randonnée pédestre.

VOTE : unanimité

Le maire informe les élus que la Communauté de Communes de Podensac (C.D.C.) va étudier la mise en valeur du Ciron entre Barsac, Preignac et Pujols. Une réunion exploratoire se tiendra le 6 décembre à la C.D.C. Le Conseil Général par l'intermédiaire du CAUE sera associé à cette réflexion.

2) régime de priorité à la sortie du lotissement

Entre la convocation du conseil municipal et ce jour, le maire a été avisé que les habitants du lotissement « Clos de la Sableyre » se réuniront le vendredi 26 novembre pour leur Assemblée Générale.

Le maire explique qu'une association de colotis est obligatoire lors de la création d'un lotissement. Elle peut être dissoute après la cession de la voirie, de l'éclairage... à la commune, transfert opéré ensuite à la C.D.C.

En conséquence, l'étude du régime de priorité ne peut être examinée à date.

M. DUCOUSSO demande quel intérêt aurait la commune d'intégrer la voirie de ce lotissement.

Le maire répond que seuls les habitants du lotissement en tireraient des avantages. Si c'est une voie privée, il peut y avoir des problèmes de distribution de courrier, d'enlèvement de bennes d'ordures ménagères... et l'entretien de la voirie resterait à la charge des colotis.

Aucune obligation ne s'impose pour accepter une demande de cession mais la question devra être approfondie si cela était à l'ordre du jour.

3) délibération pour rembourser M. Christian DURIEUX

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour harmoniser les peintures de la place de l'église, M. Christian DURIEUX, à la demande du maire, a acheté un pot d'acrylique (peinture écologique) afin que la commune utilise les mêmes textures et teintes que celles employées pour sa maison. Le montant de la facture s'élève à 72 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser l'intégralité de cette somme à M. Christian DURIEUX.

VOTE : unanimité

4) délibération pour demande d'attribution du Fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes

Vu les propos alarmistes du Conseil Général quant aux aides éventuelles aux communes, la C.D.C. a mis en place un fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes : une somme fixe de 5 000 € par commune et une part variable de 1,50 € par habitant, le total s'élevant à 6 118 € pour Pujols.

Cette disposition permet notamment de soutenir les investissements des petites communes du canton. Le journal de juillet 2010 de la C.D.C. a présenté cette aide.

DELIBERATION

Le maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes de la Communauté de Communes du canton de Podensac.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2010, les travaux de peinture au foyer rural, travaux s'élevant à 15 065.72 € H.T. et à 18 018.60 € T.T.C.
- de demander à la Communauté de Communes du canton de Podensac une aide de 6 118 euros.
- d'assurer le financement par autofinancement pour 11 900.60 euros.

VOTE : unanimité

5) délibération pour adoption des statuts de la Communauté de Communes du canton de Podensac

Le maire souligne que les compétences doivent décrire très précisément les actions de la C.D.C. Une notion de portée générale n'est pas recevable.

Afin de permettre l'adhésion de la C.D.C. à un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), il est nécessaire de l'intégrer dans les statuts.

D'autre part, le tableau des voies déléguées à la C.D.C. doit être actualisé.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2010 approuvant la modification de l'article 5 (compétences) des statuts de la Communauté de Communes :

4° Politique du logement et du cadre de vie

Il est ajouté, à la suite du point « ● Actions en faveur des personnes âgées : - portage des repas à domicile - accompagnement »

Un nouveau point : « ● Information et orientation des personnes âgées ou en situation de handicap et coordination des services dont ils peuvent bénéficier ».

L'objet de cette modification des statuts est de permettre l'adhésion de la Communauté de Communes à un CLIC.

5° Création, aménagement et entretien de la voirie

« Création, Aménagement et Entretien de la voirie communale revêtue et des chemins ruraux revêtus listés en annexe aux présents statuts » : compléments et corrections au tableau des voies déléguées.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibéré

ADOpte les statuts de la Communauté de Communes et son annexe, joints à la présente délibération.

VOTE : unanimité

6) constitution du groupe de travail pour la refonte de la numérotation postale

Suite à la réunion du 15 octobre 2010, un groupe est constitué : Mmes DARMAILLACQ, HUC, NADEAU et M. LAFON.

M. LAFON en est nommé référent par le maire.

D'autres élus peuvent intégrer ce groupe s'ils le souhaitent.

7) décharge du Pingua

Le maire informe les élus que ce sujet revenant à l'ordre du jour, il leur a transmis un exemplaire du dossier du site du Pingua.

Les pouvoirs publics veulent réhabiliter les décharges.

Le maire rappelle aux élus l'historique de la décharge de Pujols sur Ciron et indique les points sur lesquels il y a un désaccord avec l'administration :

- Le projet d'arrêté de réhabilitation va bien au-delà des conclusions des études de risques réalisées.
- Le périmètre à traiter retenu se limite à la surface occupée par la décharge publique mais ne prend pas en compte les surfaces polluées par une décharge privée se situant de l'autre côté de la route.

- Les modalités de financements ne sont pas précisées ; il est hors de question que la commune supporte à elle seule cette charge. Le maire réclame un financement entre la commune, la C.D.C., le Conseil Général et l'Etat.

8) questions diverses

- Le projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération à Mareuil est différé car il semble poser problème à un administré de ce quartier.

- Mme HELAND interroge le maire sur la sécurisation du virage de Cap de Hé.

Un échange a lieu sur la sécurisation de la portion de la RD 114 depuis la RD 116 jusqu'à la V.C. n° 11, voie Les Tausins – Lione.

Le maire va demander à M. LESPES, responsable de la DDTM (ex DDE) subdivision de Langon une réunion à laquelle les élus seront conviés.

- Aux questions de Mme HUC, le maire répond que la tranche prévue d'enfouissement des lignes électriques « moyenne tension » débutera en début d'année 2011 et qu'il n'est pas possible de les enterrer avec les lignes téléphoniques.

- Le maire informe les élus qu'un administré a donné une autorisation de séjour sur son terrain à des « vendangeurs ».

M. GUERRERO fait l'observation que cela va à l'encontre des préconisations du PLU.

- Le maire fait le point sur le projet école. L'appel d'offres sera lancé en fin d'année 2010 ou en début 2011. Les travaux débuteront avant l'été 2011.

- Mme DARMAILLACQ demande l'installation d'une poubelle à l'abribus « Les Arroucats ».

Le maire charge M. LAFON de vérifier que tous les autres abribus sont équipés.

Le nécessaire sera fait.

- M. LAFON fait un résumé de la réunion sur l'évolution de la fiscalité locale organisée par M. DELMONT, notre trésorier.

L'administration fiscale procède actuellement sur Pujols à une vérification de la valeur locative des catégories 7 et 8 (catégories dont les maisons sont très modestes).

Un échange entre élus a eu lieu sur les modalités du calcul de la valeur locative et des moyens d'action possibles d'actualisation.

- Mme HELY fait part des observations d'un certain nombre d'administrés au sujet du système « pesée embarquée » pour la récupération des ordures ménagères.

Le maire interviendra auprès de la C.D.C. pour renforcer la communication. Une réunion publique sera demandée à la C.D.C.

- Le maire informe les élus que la prochaine réunion aura lieu le lundi 6 décembre 2010.

Séance levée à 22 Heures 20.